

Répartition, entre les articles du budget de l'exercice 1853, de la somme de 800,000 fr. prélevée sur le crédit de cinq millions de francs alloué par la loi du 15 mars 1853.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES ALLOUÉES À CHAQUE ARTICLE		TOTAL par ARTICLE.
		par le présent arrêté.	par les arrêtés des 15 févr., 12 mars et 15 avr. 1853.	
1	Traitement du ministre	"	8,750 "	8,750 "
2	— des employés civils	"	61,000 "	61,000 "
3	Suppl. aux offic. et sous-offic. empl. au dép. de la guerre.	2,000 "	3,000 "	5,000 "
4	Matériel	3,000 "	19,400 "	22,400 "
5	Dépôt de la guerre.	10,000 "	7,000 "	17,000 "
6	Traitement de l'état-major général.	"	284,000 "	284,000 "
7	— — des provinces et des places.	"	110,000 "	110,000 "
8	Traitement du service de l'intendance.	"	59,000 "	59,000 "
9	— du service de santé des hôpitaux.	"	75,000 "	75,000 "
10	Nourrit. et habillem. des malades; entretien des hôpitaux .	"	153,000 "	153,000 "
11	Service pharmaceutique	15,000 "	20,000 "	35,000 "
12	Traitement et solde de l'infanterie	440,000 "	4,000,000 "	4,440,000 "
13	— de la cavalerie.	70,000 "	1,300,000 "	1,370,000 "
14	— de l'artillerie.	80,000 "	1,070,000 "	1,150,000 "
15	— du génie.	"	323,000 "	323,000 "
16	— des compagnies d'administration	"	48,000 "	48,000 "
17	Etat-major, corps enseig. et solde des élèves de l'éc. milit.	"	54,000 "	54,000 "
18	Dépenses d'administration.	"	3,000 "	3,000 "
19	Traitement du personnel des établissements de l'artillerie.	"	14,500 "	14,500 "
20	Matériel de l'artillerie.	110,000 "	255,000 "	365,000 "
21	Matériel du génie	21,000 "	79,000 "	100,000 "
22	Pain	"	642,000 "	642,000 "
23	Fourrages en nature	"	1,100,000 "	1,100,000 "
24	Casernement des hommes.	"	180,000 "	180,000 "
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . .	"	33,000 "	33,000 "
26	Frais de route et de séjour des officiers	"	30,000 "	30,000 "
27	Transports généraux	50,000 "	30,000 "	60,000 "
28	Chauffage et éclairage des corps de garde.	11,000 "	14,000 "	25,000 "
29	Remonte	"	250,000 "	250,000 "
30	Traitements divers et honoraires	"	68,000 "	68,000 "
31	Frais de représentation.	3,000 "	9,000 "	12,000 "
32	Pensions et secours.	5,000 "	35,000 "	40,000 "
33	Dépenses imprévues.	"	10,350 "	10,350 "
34	Traitement et solde de la gendarmerie.	"	850,000 "	850,000 "
	Totaux égaux aux sommes prélevées. . . fr.	800,000 "	11,200,000 "	12,000,000 "

199. — 17 MAI 1853. — *Loi portant prorogation de la loi sur les concessions de péages* (1). (Monit. du 29 mai 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La loi du 19 juillet 1852, sur les concessions de péages (*Bulletin officiel*, n^o 519, LIII), est prorogée au 1^{er} avril 1853.

Néanmoins, aucun canal, aucune ligne de

chemin de fer, destinés au transport des voyageurs et des marchandises, de plus de dix kilomètres de longueur, ne pourront être concédés qu'en vertu d'une loi.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. EM. VAN HOOREBEKE.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 28 avril 1853. — Rapport par M. de Brouwer de Hogendorp le 3 mai. — Discussion et adoption le 17 par 68 voix.

Rapport au sénat par M. F. Spitaels le 26 mai. — Discussion le 30 et adoption le 31 par 37 voix.

200. — 17 MAI 1853. — *Arrêté royal qui autorise la formation de la société anonyme des hauts fourneaux de Montigny*. (Monit. du 22 mai 1853.)

201. — 17 MAI 1853. — *Arrêté royal qui autorise*